



Paris, le 15 janvier 2023

Objet : Versement du « Solde de Taxe d'Apprentissage » de votre entreprise

Madame, Monsieur,

Vous considérez le rapprochement école-entreprise comme pierre angulaire de notre développement industriel et économique, vous désirez que votre entreprise puisse faire démonstration de son engagement en ce domaine.

Devenez partenaire de l'AFDET

En soutenant l'AFDET par le versement du solde de votre taxe d'apprentissage, vous renforcez sa capacité d'agir :

- au bénéfice des jeunes et des jeunes actifs pour mieux les éclairer dans leurs choix d'orientation, dans la construction de leur parcours de formation et les accompagner notamment vers l'apprentissage,
- au bénéfice des entreprises en leur permettant de trouver les compétences qu'elles recherchent.

En devenant adhérent de l'AFDET, vous rejoignez plus activement notre réseau et ses membres, vous devenez acteur de la promotion des métiers, de l'enseignement technique et professionnel, de l'apprentissage et plus globalement de la formation alternée.

Que vous agissiez avec nous en qualité d'adhérent, de soutien financier par versement d'une partie du solde de votre taxe d'apprentissage ou par une convention de partenariat, nous vous réservons un espace au sein de notre rubrique partenaires afin de mieux valoriser votre engagement à nos côtés.

Pour mieux connaître notre action et faciliter votre versement de taxe d'apprentissage, utilisez les documents disponible en ligne, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous remercions pour le soutien que vous apporterez et, pour certains d'entre vous, continuerez à apporter, à l'AFDET.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Président de l'AFDET Paris
Jean-Luc Déjeans